

Journal

3,231,143,826

ENCORP
ATLANTIQUE INC

DEPUIS 1992, ENCORP ATLANTIQUE A RECYCLÉ PLUS DE 3,2 MILLIARDS DE RÉCIPIENTS À BOISSON AU N.-B. !

ÉTÉ

FONDS EN FIDUCIE POUR L'ENVIRONNEMENT

L'estimation totale annuelle pour l'exercice financier 2015, y compris le partage des profits pour les distributeurs de produits non alcoolisés, s'élève à 6 766 463 \$. Ce montant sera versé au Fonds en fiducie pour l'environnement du Nouveau-Brunswick. C'est une augmentation de 197 541 \$ par rapport à 2014 et une augmentation de 4,6 % par rapport à l'année précédente.

Depuis 1992, avec fierté, nous pouvons affirmer que le partenariat d'Encorp Atlantique a recyclé plus de 3,2 milliards de récipients et versé plus de 113 millions de dollars au Fonds en fiducie pour l'environnement du Nouveau-Brunswick.

L'AVENIR DU PROGRAMME DE GESTION DES RÉCIPIENTS À BOISSON

Nous ignorons encore si le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux donnera suite aux recommandations de l'étude qu'il avait commandée sur l'avenir du Programme de gestion des récipients à boisson du Nouveau-Brunswick.

En décembre 2013, le Ministère a publié un rapport exhaustif sur l'avenir du recyclage des récipients à boisson au Nouveau-Brunswick. Il contenait 37 recommandations qui pourraient changer considérablement le fonctionnement des CR et des diverses parties prenantes. Il semble qu'on se prépare à tenir des séances avec ces dernières. Le Conseil d'administration d'Encorp a examiné les recommandations lors de sa dernière séance annuelle de planification stratégique et ne présentera ses commentaires que lorsque le Ministère se sera prononcé clairement sur les recommandations du rapport et l'échéancier.

LE CHANGEMENT PEUT ÊTRE BÉNÉFIQUE!

En ce moment, nous mettons la dernière main aux détails touchant le changement de fournisseur de services qui aura lieu en octobre prochain. Au cours des mois d'été, le personnel d'Encorp visitera tous les centres de remboursement (RC) du Nouveau-Brunswick pour répondre aux questions et préoccupations des propriétaires et du personnel des CR concernant le changement proposé.

Dans l'ensemble, en octobre, les CR ne verront pas de changements importants, autres que la réduction de la liste de tri, de nouveaux camions et d'autres améliorations mineures de l'efficacité de notre programme. Les nouveaux contrats de fournisseur de services (2015-2020) ont permis à Encorp Atlantique d'apporter des améliorations à l'échelle des CR. Au fil des ans, des progrès notables ont été réalisés sur le plan des niveaux d'exactitude, du compactage pour le transport et de la traçabilité des récipients. L'année 2015 sera axée sur les améliorations aux CR, notamment l'établissement d'une nouvelle liste de tri, l'accélération des paiements aux CR et d'autres changements mineurs touchant les exigences de tri. C'est une bonne nouvelle pour tous les CR de la province.

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ (CQ)

Au fil des ans, le contrôle de la qualité est devenu un volet important de nos opérations quotidiennes. Notre première incursion dans l'échantillonnage statistique a commencé en 2010 auprès des CR avec l'application d'un modèle de rajustement du dénombrement. Cela a permis à Encorp d'atteindre un niveau d'exactitude presque parfait en matière de dénombrement des récipients des dépôts de collecte. Le prochain projet de CQ/AQ et d'échantillonnage statistique a été mené auprès des commissions de déchets solides (commissions de service régionales). Une fois de plus, nous avons réussi à éviter la contamination croisée et à réduire le coût de la gestion des récipients après consommation des installations de traitement des déchets solides. Et nous avons réutilisé l'échantillonnage pour notre contrat de fournisseur de services. Cela a permis à Encorp de payer adéquatement à partir des poids (entente de paiement à la porte - PET/HDPE). Et l'échantillonnage sera utilisé de nouveau pour contrôler le projet de recherche futur sur les sacs déjà comptés (2\$/40). Comme l'adage le dit si bien : il n'est possible d'améliorer que ce qui est quantifiable!

Au cours de la dernière année, la méthode de correction du dénombrement utilisée avec les CR a entraîné l'amélioration globale de l'exactitude. Pour la période complète de 12 mois, l'exactitude déclarée a été de 0,08 %, ce qui frise la perfection. En ce moment, 14 CR sont dans le mode accéléré.

LISTE DE TRI 8

CANETTES D'ALUMINIUM 1

VERRE TRANSPARENT 2

PET - PEHD 3

VERRE - COLORÉ 4

PIGNON / TETRA 5

AUTRE PLASTIQUES 6

MINI-SIP / POCHETTES 7

CANETTES D'ACIER 8

POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS :
1-877-389-7320 • www.encorpatl.ca
Région de Moncton : 506.389.7320

Pauline
Nowlan
Comptabilité

Paul
Robichaud
TI

Colette
Boucher
Finances

Pierre
Landry
Environnement

Tim
Pidgion
re-centre

Mario
Cyr
Assurance
de la qualité

AVIS

En vertu de la loi, les centres de remboursement sont toujours tenus d'enlever les bouchons. Veuillez enlever tous les déchets et les bouchons des récipients. Merci de votre collaboration constante.



À TOUS LES C.R. TITULAIRES D'UN PERMIS : RÉCIPIENTS NON CONSIGNÉS PROVENANT D'AUTRES PROVINCES

Nous tenons à vous informer que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux est parfaitement au courant que des récipients non consignés entrent au Nouveau-Brunswick.

Lorsque vous acceptez ces récipients pour lesquels la consigne n'a pas été versée au Programme de gestion des récipients à boisson du Nouveau-Brunswick, le Programme subit une perte financière.

Les centres de remboursement qui acceptent ces récipients contreviennent assurément à la Loi sur les récipients à boisson et peut-être aussi au Code criminel du Canada.

En tant que centre de remboursement titulaire d'un permis, il est de votre responsabilité de vous assurer que les récipients à boisson qui vous sont apportés pour un remboursement sont consignés au Nouveau-Brunswick. Selon le paragraphe 7(3) du Règlement général de la Loi sur les récipients à boisson :

« Le titulaire du permis et l'exploitant d'un centre de remboursement doivent s'assurer qu'aucun remboursement n'est payé au centre pour un récipient à boisson vide sur lequel aucune consigne n'a été payée au Nouveau-Brunswick. »

- Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

LETTRES DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

On peut obtenir des lettres de paiement électronique par courriel. Veuillez transmettre votre adresse de courriel à pauline.nowlan@encorpatl.ca pour vous inscrire. Nous encourageons fortement à utiliser cette méthode efficace qui réduit la consommation d'énergie, qui améliore l'efficacité administrative et qui est économique pour le Programme de gestion des récipients à boisson.



SACS EXPRESS

Les sacs express seront mis à l'essai dans la région de Fredericton pendant la période de deux ans. Ce projet a commencé en juin. Cet essai fait partie d'un passionnant projet de recherche sur le recyclage dirigé par Encorp, qui vise à améliorer les taux de recyclage dans la province en simplifiant le recyclage des récipients à boisson pour les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises. On commencera par utiliser un sac express de taille moyenne (40) conçu pour contenir 40 récipients qui donnera droit à un remboursement de 2 \$ en argent comptant. Les clients qui utiliseront ce service gratuit seront servis en priorité et pourront repartir rapidement avec leur argent en main. Nous prévoyons distribuer les sacs et inscrire les participants dès le mois de mai. Le nombre de ménages participants sera limité à 2 500. Les participants qui s'inscriront devront donner leur nom, leur numéro de téléphone et leur courriel. Nous demanderons aux participants de continuer de retourner leurs bouteilles de bière réutilisables dans la caisse et de ne pas les mettre dans le sac express.



MARCHÉS

Le marché des PET a continué son déclin constant pour finir l'année entre 10 et 15 %. Ce jeu de montagnes russes de la dernière année n'a pas permis d'atteindre les prévisions d'Encorp. Le marché de l'aluminium a commencé un déclin tardivement, les prix oscillant entre 70 et 75 % au cours de la majeure partie du dernier exercice financier.

PRIX DES MATIÈRES

Prix des matières par rapport à la même période l'an dernier : aluminium 4,5 % au-dessus; PET -31,5 % au-dessous. Dans l'ensemble, la vente des boissons non alcoolisées a été de 1,5 % de plus par rapport à l'année dernière (du 1^{er} avril au 31 mars 2015), tandis que le recyclage des récipients a augmenté de 0,5 % pour la même période.

APERÇU DES PRIX DU MARCHÉ EN \$ US /LIVRE DE MATIÈRES EN BALLES

	Aluminium	PET	Exchange
31 mars 2008	1,03 \$	0,195 \$	1,002 \$
31 mars 2009	0,44 \$	0,09 \$	1,225 \$
31 mars 2010	0,72 \$	0,23 \$	1,007 \$
31 mars 2011	0,88 \$	0,37 \$	0,952 \$
31 mars 2012	0,75 \$	0,29 \$	0,9684 \$
31 mars 2013	0,68 \$	0,215 \$	1,00 \$
31 mars 2014	0,67 \$	0,19 \$	1,09 \$
Au 31 mars 2015	0,70 \$	0,13 \$	1,21 \$

UNITÉS REMBOURSÉES D'UNE ANNÉE À L'AUTRE

	Aluminium	Verre	PET	Autre	Total
1 ^{er} avril-31 mars 2014	63 045 981	2 004 572	73 654 522	14 495 205	154 200 280
1 ^{er} avril-31 mars 2015	62 718 351	1 930 671	76 595 396	13 742 900	154 987 321
Qté année-année	-327 630	-73 898	1 940 874	-752 305	787 041
% année-année	-0,52 %	-3,69 %	2,6 %	-5,19 %	0,51 %

INSTANTANÉ DU MARCHÉ/ PÉRIODE DE TROIS ANS EN \$ US/LIVRE

	Aluminium	PET
Élevé ▲	0,85 déc. 2014	0,30 mai 2012
Faible ▼	0,59 janv. 2014	0,13 mars 2015

* Ces chiffres sont fondés sur les moyennes mensuelles.